



Communiqué aux salarié.e.s

Nous constatons depuis plusieurs mois, la **sous-représentation récurrente** du collège employeurs lors des séances de négociation.

Nous déplorons ce **manque de considération** envers les organisations syndicales et en conséquence envers les salariés.

La NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) en est la parfaite illustration.

Encore une fois, nous relevons que la dimension collective des négociations salariales n'intéresse pas les employeurs mutualistes.

Concernant les propositions d'augmentation collective, les employeurs mutualistes proposent ce jour : une augmentation globale de 0.7% de la masse salariale avec une application différenciée selon la classe (après une première proposition à 0.6%).

Quant à la rémunération « plancher » de 19000 euros annuels - **inchangée depuis 2013** – elle se voit elle appliquer une revalorisation de ...100 euros !!!!

Provocation, mépris... que dire !

La branche ne peut plus afficher des niveaux de RMAG inférieurs au SMIC, c'est **intolérable**.

En NAO, les employeurs mutualistes revendiquent leurs valeurs mutualistes. Cela montre surtout leur **incapacité à assumer** les injustices sociales provoquées par le tassement des grilles RMAG afin de privilégier les augmentations individuelles souvent démesurées pour certains au détriment des augmentations collectives pour tous.

Le secteur Mutualiste se veut attractif, c'est malheureusement incompatible avec la **paupérisation** d'un grand nombre de ses salariés.

Nous refusons ce marché de dupes.

La branche Mutualité doit retrouver son **essence** si elle veut continuer à exister et ne pas se complaire dans les faux semblants.

L'ensemble des organisations syndicales a donc fait la déclaration suivante lors de la CPPNI du 15 novembre 2019 :

Nous considérons vos propositions comme une provocation.

Nous exigeons la présence, lors de la prochaine CPPNI du 13 décembre, d'une délégation d'administrateurs aptes à négocier et décider en séance pour aboutir à un accord NAO respectueux des parties.

A défaut, nous serons dans une démarche d'alerte au Ministère du Travail pour signaler l'absence de négociations loyales et sérieuses.

En conséquence, nous quittons la séance.

Paris, le 15 novembre 2019